



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affectation

Question écrite n° 1220

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes que connaissent les enseignants titulaires originaires des académies du sud de la France. En effet, le système actuel de recrutement, des affectations et des mutations défavorise ces enseignants. Ces personnels titulaires des académies d'Aix, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Montpellier, Nice et Toulouse sont contraints, de par ce système présenté comme « égalitaire », de s'exiler vers le Nord, là où se situent les académies dites « déficitaires ». Cet exil, la plupart du temps durable, est l'une des causes de la désaffection des étudiants pour cette profession. Dans le même temps, il est vrai que l'on assiste à des mutations vers le Sud d'enseignants proches de la retraite et que les primes de premières affectations n'incitent pas les enseignants du Sud à s'exiler. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures permettant un retour plus rapide de ces enseignants vers leur région d'origine et, d'autre part, d'accepter de remodeler le système actuel de recrutement et d'affectation des professeurs en tenant compte des réalités sociales et humaines des enseignants originaires des académies du sud de la France.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a la responsabilité d'assurer une répartition équitable des enseignants sur l'ensemble du territoire national. Aussi, s'avère-t-il nécessaire, pour parvenir à cet équilibre, de remédier aux distorsions constatées entre les vœux exprimés par les personnels enseignants, notamment par ceux de ces agents originaires des académies méridionales, et les besoins du système éducatif. En effet, environ la moitié des demandes portent sur les académies les plus méridionales : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Nice, Grenoble, tandis que les académies les plus septentrionales : Lille, Amiens, Reims, Nancy, Caen, Rouen, qui scolarisent autant d'élèves que les académies méridionales, sont beaucoup moins demandées ainsi que celles de Versailles et de Créteil, qui connaissent une grande densité d'établissements scolaires. Toutefois, les personnels originaires des académies méridionales ont le plus de chance de rester ou de retourner rapidement dans leur région d'origine s'ils formulent des vœux larges ou s'ils demandent à être affectés en qualité de titulaire académique ou de titulaire remplaçant. C'est ainsi que, dans le cadre du mouvement préparatoire à la rentrée 1993, un certain nombre de professeurs sortant des IUFM avec des barèmes peu élevés ont pu être affectés dans les académies d'Aix - Marseille, Bordeaux, Nice et Toulouse notamment en mathématiques et sciences physiques.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1220

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1421

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2819